Colmar

Vendetta au coupe-choux : deux frères récoltent de lourdes peines

C'est une affaire de violences bien confuse que le tribunal de Colmar avait à juger en comparution immédiate ce mercredi 9 septembre.

N.P. - 09 sept. 2026 à 17:45 | mis à jour hier à 10:25 - Temps de lecture : 2 min



Photo illustration Nicolas Pinot

Deux frères Colmariens étaient jugés en comparution immédiate ce mercredi, après s'en être pris, le 6 septembre dernier, à un individu assis dans sa voiture. L'un d'eux était en outre armé d'un rasoir de type « coupe-choux » ayant occasionné des entailles à la tête et au cou de la victime.

Le motif de la rixe est des plus flous : « une copine de ma petite sœur s'est fait taper au Champ de Mars », résume l'un des prévenus face au président qui cherche à comprendre « le rapport entre la victime et celui qui a tapé la copine de votre sœur ».

Ils sont voisins, ce qui n'arrange rien

Rapport qui ne sera jamais explicité puisque les agresseurs de la jeune fille n'auraient qu'un lien vague avec celui qui a reçu les coups dans sa voiture. Las, « quand on le croise, ça fait remonter l'histoire en tête et sous le coup de la haine, je n'ai pas réfléchi », reconnaît l'un des frères. La victime étant leur voisin d'en face, les deux parties se croisent souvent.

En toile de fond, des menaces de séquestration « dans une cave » et de « viol » envers la petite amie de l'un des prévenus qui n'a pas porté plainte « car il n'y a pas de preuves ».

La victime présente un point commun avec les deux frères puisqu'elle a déjà été condamnée pour trafic de stupéfiants. Ce même jeune homme a également fait montre de « très mauvaise volonté pendant l'enquête » en affirmant ne pas connaître ses agresseurs ni le motif de l'attaque.

Rancœur tenace

Articles les plus lus
Faits-divers - Justice

1 Orbey. Une voiture s'enroule autour d'un arbre : deux blessés dont un grave

2 Strasbourg. Mort d'un homme après un différend entre voisins à Koenigshoffen : sa veuve tente ...

3 Bâle-Mulhouse. EuroAirport : deux pneus éclatent sur un Boeing, des dizaines de vols annulés

Une ligne de conduite qu'il maintient ce mercredi à la barre, déclarant que la version des frères est « inventée de A à Z » malgré les nombreux témoins indiquant le contraire. Pour le procureur, cette « vendetta planifiée et anticipée » aux explications « à dormir debout que rien ne vient corroborer » s'explique par une « rancœur » toujours tenace.

Et le passif judiciaire des deux frères, étroitement lié à la consommation de cannabis, va peser lourd. L'un d'eux affiche en effet cinq condamnations et l'autre, deux. Ils sont pourtant insérés, travaillent, et l'un est papa depuis peu. De surcroît, ils s'excusent. Mais les réquisitions sont sévères : 3 ans pour l'un, 3 ans et demi pour l'autre, avec mandat de dépôt pour tout le monde.

Pour la défense, M^{e} Julien Demarche va s'employer à obtenir la réduction des peines requises avec un certain succès : porteur du coupe-choux, Mathéo D'Isidoro écope de 30 mois dont 12 avec sursis probatoire et son frère Ilan récolte 24 mois dont la moitié avec sursis, à purger à domicile avec un bracelet électronique.

Faits-divers - Justice | Colmar +

► **Signaler une erreur dans cet article**